



ASSOCIATION SAINTE HONORINE

BULLETIN D'ADHÉSION - SOUSCRIPTION 2025

Je soussigné(e) :

Nom (en majuscule) :

Prénom :

Demeurant :

Adresse (où le courrier doit être adressé) :

N° de rue :

Nom de Rue :

Code Postal :

Ville :

Votre téléphone :

Votre adresse courriel :

Déclare :

- ☐ Être membre en 2025 en payant ma cotisation à l'Association Sainte Honorine **(a)**
- ☐ Renouveler pour 2025 ma cotisation (adhésion) à l'Association Sainte Honorine **(a)**
- ☐ Faire en 2025 un don (souscription) ponctuel à l'Association Sainte Honorine **(a)**

Verse la somme de (voir N.B. ci-dessous) :

• **Soit PAR CHEQUE A L'ORDRE DE : « ASSOCIATION SAINTE HONORINE »**,

☐ Adressé, avec le présent bulletin, à (a) :

**Association Sainte Honorine
Mme Raphaële de CHARETTE
131 boulevard PEREIRE
75017 PARIS**

Tél. 06 12 30 67 02

☐ Remis, avec le présent bulletin, à un animateur de l'Association Sainte Honorine (a)

• **Soit PAR VIREMENT BANCAIRE A L'ORDRE DE : « ASSOCIATION SAINTE HONORINE »**,

Sur son compte ouvert à la Caisse d'Épargne (a)

**IBAN : FR76 1142 5002 0008 0025 1788 131
BIC : CEPFRPP142**

**en inscrivant votre NOM Prénom dans le rectangle « MOTIF » SVP,
envoyer le présent bulletin à la trésorière : rafaeldecharette@hotmail.com**

À le / / 202...

Signature :

N.B. :

Depuis 2012, la totalité de votre versement peut faire l'objet d'un reçu fiscal de la part de l'Association Sainte Honorine qui a été habilitée à cet effet par la Direction Générale des Finances Publiques. Dans ce cas,

Ce versement doit :

- ▶ Être égal ou supérieur à 15 euros (minimum statutaire de cotisation).
- ▶ Parvenir à l'association dès que possible et, en tout cas, avant le 15 décembre.

Ce don, conformément à la législation fiscale en vigueur, est déductible :

- ▶ de l'IRPP à hauteur de 66 % et dans la limite globale de 20 % du revenu imposable ; 75 % jusqu'au 31/12/année en cours.
- ▶ de l'impôt sur les Sociétés à hauteur de 60 % dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires.

Conformément à la Loi « Informatique et liberté » n° 78-17 du 6.01.78 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires.